

Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 26 janvier 2023



Déclaration de SUD éducation

Les personnels sont fortement mobilisés contre la réforme des retraites. Lors de la journée du 19 janvier, les personnels de l'éducation se sont très massivement mobilisés contre une réforme injuste qui vient allonger la durée du travail et reculer l'âge de départ à la retraite.

La question des retraites met au jour les inégalités salariales qui sont encore forte dans notre secteur, entre les hommes et les femmes, entre les personnels en situation de handicap et les autres, entre les personnels du 1er et ceux du 2nd degré, et entre les personnels AESH et AED pour qui les temps incomplets imposés conduisent à des pensions calculées sur un salaire scandaleusement bas.

Les augmentations salariales promises ne sont pas là et le pouvoir d'achat des personnels s'effondre du fait de l'inflation et du gel prolongé du point d'indice. On se souvient pourtant que le candidat Macron avait promis durant sa campagne 10% d'augmentation pour tou·tes les enseignant·es en septembre 2023. La reprise des concertations salariales au ministère montrent que cette revalorisation va marquer un pas de plus dans le "travailler plus pour gagner plus" et dans la dégradation des conditions de travail. Cette politique a des conséquences graves dans notre ministère qui peine à recruter tant les conditions de travail sont mauvaises.

Les personnels sont déterminés à refuser ce nouveau recul de leurs droits qu'est la réforme des retraites. SUD éducation appelle avec l'Intersyndicale interprofessionnelle nationale à une nouvelle journée de grève le 31 janvier.

Alors que les opérations de préparation de la rentrée scolaire prochaine ont commencé dans les académies et les départements, les personnels dénoncent les 1500 suppressions de postes qui sont prévues. Les récentes annonces au sujet de la suppression de l'heure de technologie en 6e

ajoutent une difficulté supplémentaire dans la préparation de la rentrée et constitue une décision arbitraire incompréhensible pour les personnels.

On observe, cette année encore, que plus le ministère supprime de postes, plus il multiplie les injonctions pédagogiques descendantes autour des "savoirs fondamentaux". Les notes publiées le 12 janvier illustrent une nouvelle fois le décalage entre les prescriptions institutionnelles et les besoins réels de collègues, qui demandent des moyens supplémentaires plutôt que des normes chiffrées sur la taille des textes à étudier.

L'obsession à vouloir renforcer "les savoirs fondamentaux" est révélatrice d'une politique éducative qui fait passer les enjeux de communication devant les enjeux pédagogiques réels et qui s'appuie pour cela sur une vision étriquée des apprentissages. On le sait bien, le "lire, écrire, compter" ne s'apprend pas uniquement en faisant du français et des mathématiques. Les sciences expérimentales, y compris la technologie, comme les autres disciplines, participent pleinement à l'apprentissage des compétences de lecture ou de calcul. Cette hiérarchie entre les "savoirs fondamentaux" et les autres savoirs n'a aucun sens du point de vue des apprentissages.

Les notes de service de janvier 2023, par les prescriptions normatives qu'elles développent et par les actions de contrôle qu'elles risquent de susciter, nous semblent ainsi de nature à entraver l'action pédagogique des enseignant·es.

Le "plan maternelle" renforce l'organisation hiérarchique de la formation des personnels via les directions d'école. Le pilotage pédagogique se décline des IEN aux directions d'école, des directions d'école aux autres personnels. Or les personnels n'ont de cesse de dénoncer les injonctions arbitraires qui leurs sont imposées.

Les annonces sur le cycle 3 sont symptomatiques de ces choix pédagogiques opérés sans les personnels. Le ministère fixe des objectifs chiffrés pour le cycle 3 : au moins 2h de lecture et d'écriture par jour, alors que les programmes prévoient déjà 10h, au moins deux textes de 1000 signes lus chaque semaine en 6e, des objectifs de fluence en CM1, en CM2 et en 6e. La fluence est un indicateur parmi d'autres. Pourquoi cet indicateur est-il davantage mis en avant dans la doctrine ministérielle que la compréhension et la recherche du sens des textes? Le ministère priviliege des exercices de répétition or d'autres formes de lecture et d'expression orale via les exercices de théâtre par exemple peuvent améliorer la fluence.

De même, on peut interroger l'objectif d'écriture de textes de 15 lignes à la fin du CM2 et de 20 lignes à la fin de le 6e, alors que les attendus de fin de cycle du BO de 2020 préconisent de savoir écrire un texte d'une à deux pages adapté à son destinataire. La note de service sur les savoirs fondamentaux promeut arbitrairement certaines pratiques telle que la dictée quotidienne et en déconseille d'autres, comme le texte à trous, sans fournir d'arguments. L'usage de polycopiés est ainsi déconseillé. À l'heure de l'école inclusive, on peut s'étonner de ce type de préconisations discriminantes pour les élèves qui ne peuvent écrire autant ou même rythme que les autres élèves.

Ces préconisations viennent s'ajouter aux programmes et constituent un nouveau niveau d'injonctions pour les personnels. Cet attelage normatif répond davantage à des objectifs de communication publique et de renforcement des évaluations nationales qu'au souci de favoriser une progression des élèves.

La mise en oeuvre d'évaluations nationales en CM1 et en 4e est inacceptable. Les élèves n'ont

pas besoin de davantage d'évaluations, les élèves ont besoin de meilleures conditions d'étude.

SUD éducation revendique la fin de toutes les évaluations qui ne sont pas pensées par les équipes. Ces évaluations s'avèrent chronophages, favorisent une dégradation de nos conditions de travail et n'améliorent en rien les conditions d'apprentissages des élèves.

L'ajout d'évaluations nationales en CM1 et en 4e aux évaluations de CP, de mi-CP, de CE1 et de 6ème qui existent déjà accentuent cette pression à l'évaluation : pourtant pour les enseignant·es l'enjeu est de construire les apprentissages, pas de fournir à l'institution de nouveaux repères chiffrés, ni de mesurer leur niveau d'appropriation des prescriptions ministérielles.

La mise en œuvre des conseils académiques des savoirs fondamentaux participe de la normalisation des pratiques pédagogiques et du renforcement des injonctions de la hiérarchie qui viennent en concurrence avec les programmes. Ces nouvelles normes nationales dépossèdent les personnels de leur capacité à faire progresser les élèves et les culpabilisent. Pourtant il n'y a pas une méthode unique, les enseignant·es s'adaptent aux difficultés de leurs élèves.

Il faut reconnaître les compétences professionnelles des enseignant·es et cesser de déconsidérer arbitrairement certaines pratiques pédagogiques au profit d'autres.

Si le ministère s'inquiète du niveau des élèves, alors il devrait remédier aux classes surchargées, aux non-remplacements, au manque de formation des personnels et au manque de personnels AESH. Les injonctions venues d'en haut ne pallient pas le manque de moyens et participent à aggraver le mal-être des personnels dans cette "Ecole du futur".

SUD éducation revendique l'abandon des évaluations nationales et le respect de la liberté pédagogique des personnels.